

Dispositifs d'hébergement et de logement accompagné dans l'Ain

SIAO 01
Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de l'Ain


**PRÉFET
DE L'AIN**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Hébergement

Hébergement d'urgence généraliste (en CHRS ou hors CHRS)

Nombre de
places :
299

Missions :

- Mise à l'abri temporaire.
- Établissement d'un diagnostic social (évaluation approfondie de la situation) retranscrit dans une Fiche De Liaison (FDL) à destination du SIAO.
- Aide dans les démarches d'accès aux droits et recherche d'un logement ou d'une structure d'insertion adaptée.

Publics :

- Personnes en situation de détresse dépourvues d'hébergement/ logement.
- Pas de condition réglementaire de ressources.

Durée de séjour :

- Périodes de 21 jours renouvelables jusqu'à ce qu'une proposition durable et adaptée soit proposée aux ménages.

Participation / loyer :

- Participation financière de 20 % des ressources lorsqu'une prestation d'alimentation est délivrée, ou 10 % à défaut.

Orientation :

- SIAO 115.

Hébergement d'insertion (en CHRS ou hors CHRS)

Nombre de
places :
181

Missions :

- Hébergement temporaire avec accompagnement socio-éducatif individualisé et soutenu en fréquence et intensité.
- Accompagnement vers une autonomie personnelle et sociale (adaptation ou réadaptation à la vie active, c'est à dire à être acteur de ses démarches et de son projet).

Publics :

- Personnes ou familles connaissant de graves difficultés d'ordre économiques, sociales, familiales et de santé.

Durée de séjour :

- Durée moyenne de 12 à 18 mois, en fonction du projet d'insertion, l'objectif étant de sécuriser le parcours résidentiel.

Participation / loyer :

- Participation financière de 20 % des ressources lorsqu'une prestation d'alimentation est délivrée, ou 10 % à défaut.

Orientation :

- SIAO, via FDL.

Allocation Logement temporaire (ALT) avec ou sans mesure PAL

Nombre de
places :
75 (34 lgt)

Missions :

- Hébergement temporaire avec possibilité d'accompagnement vers et dans le logement.

Publics :

- Personnes défavorisées sans logement ne relevant pas d'un CHRS :
 - Ménages ne pouvant pas accéder rapidement à un logement locatif du fait d'une perte ou absence momentanée de droits (ressources et mobilisation aide au logement).
 - Disponibilités pouvant être utilisées pour des situations d'urgence (femmes victimes de violences conjugales, logement incendié...).

Durée de séjour :

- Durée moyenne de 6 mois.

Participation / loyer :

- Selon les opérateurs : Participation basée sur le coût du loyer net d'aide au logement ou participation financière de 20 % des ressources lorsqu'une prestation d'alimentation est délivrée, ou 10 % à défaut.

Orientation :

- SIAO, gestionnaires ALT



HEBERGEMENT LIÉ À UNE PROBLEMATIQUE DE SANTÉ

CASF, statut : hébergé

Lit halte soins santé (LHSS)

Nombre de
places :
13

Missions :

- Hébergement temporaire comprenant une prise en charge médico-sociale.
- Les LHSS ne sont pas dédiés à une pathologie donnée.
- Présence en interne d'un médecin référent prescripteur.

Publics :

- Personne majeure, SDF, ne relevant pas d'un CHRS, du fait d'une pathologie ou état de santé général nécessitant des soins.

Durée de séjour :

- 2 mois renouvelable selon état de santé (sans limitation de durée).

Participation / loyer :

- Si ressources, participation symbolique demandée.

Orientation :

- Commission d'admission BASILIADE (sur compte rendu médical, et évaluation sociale).

Appartement de coordination thérapeutique (ACT)

Nombre de
logements :
17

Missions :

- Hébergement temporaire comprenant une double coordination médico-sociale :
 - Accès et coordination des soins.
 - Accompagnement social (ouverture des droits...).

Publics :

- Personnes dépourvues de logement, atteintes de maladies chroniques sévères invalidantes, nécessitant un suivi médico-social.

Durée de séjour :

- 1 an renouvelable selon état de santé (sans limitation de durée).

Participation / loyer :

- Participation financière de 10 % des ressources.

Orientation :

- Commission d'admission BASILIADE (sur dossier médical, et évaluation sociale).



Logement accompagné



Sous-location Conseil départemental

Missions :

- Accompagnement social centré sur la problématique logement du ménage et complémentaire des actions menées par les TS des différentes institutions.

Publics :

- Ménages défavorisés, suffisamment intégrés socialement, dont la situation nécessite une solution locative de transition (appropriation du logement et de son environnement, relations voisinage, relations bailleur, soutien budgétaire lié au logement...).

Durée de séjour :

- 12 mois renouvelables sur validation de la MDS.

Participation / loyer :

- Loyer avec possibilité de mobiliser une aide au logement.

Orientation :

- Département, fiche navette.



Sous-location Etat IML

Missions :

- Idem sous location département, avec accompagnement social plus soutenu

Publics :

- Idem

Durée de séjour :

- 12 mois (18 exceptionnellement)

Participation / loyer :

- Loyer avec possibilité de mobiliser une aide au logement

Orientation :

- SIAO, via FDL

Résidence sociale

Avec ou sans AGLS

Missions :

- Logement temporaire meublé.
- Certaines résidences sociales proposent un accompagnement social léger et une aide à la gestion locative sociale.

Publics :

- Personnes en difficultés sociales et/ou économiques dans l'attente d'un logement durable, en capacité d'occuper un logement autonome à court terme.

Durée de séjour :

- Solution à vocation d'accueil temporaire, variant d'1 mois à 2 ans.

Participation / loyer :

- Redevance avec possibilité de mobiliser une aide au logement.

Orientation :

- SIAO et commissions RS

Foyers jeunes travailleurs

Missions :

- Logement temporaire meublé pour les jeunes
- Certaines résidences sociales proposent un accompagnement social léger et une aide à la gestion locative.

Publics :

- Jeunes en difficultés sociales et/ou économiques dans l'attente d'un logement durable, en capacité d'occuper un logement autonome à court terme.

Durée de séjour :

- De la nuitée à plus long terme.

Participation / loyer :

- Redevance avec possibilité de mobiliser une aide au logement.

Orientation :

- SIAO et commissions RS.

Pension de famille

Missions :

- Habitat pérenne pour des personnes dont l'accès à un logement autonome apparait difficile à court terme et qui ne relèvent pas de structures d'insertion de type CHRS.

Publics :

- Personnes isolées à faible niveau de ressources très désocialisées (isolement, exclusion lourde) fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement ou de logement accompagné.

Durée de séjour :

- Sans limitation de durée.

Participation / loyer :

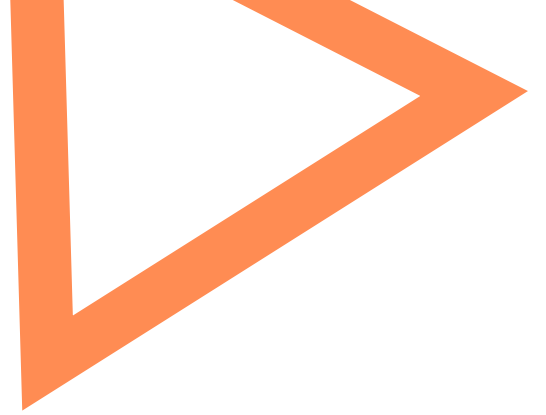
- Redevance avec possibilité de mobiliser une aide au logement.

Orientation :

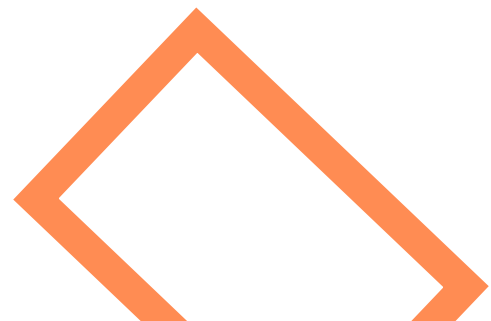
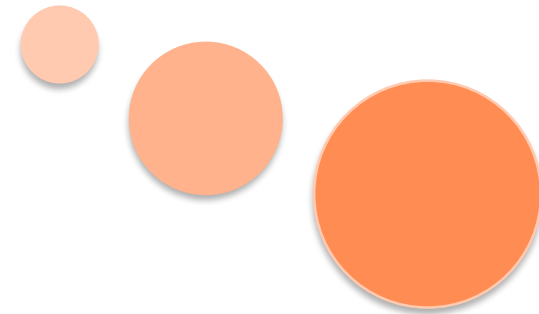
- SIAO, via FDL.

CCH, statut : locataire

Nombre de places :
88



LOGEMENT ACCOMPAGNE LIE A UNE PROBLEMATIQUE DE SANTE



CCH, statut : locataire

Résidence accueil

Nombre de places :
24

Mission :

- Forme de pension de famille qui prévoit un partenariat formalisé avec des équipes de soins et d'accompagnement social et médico-social adapté.

Public :

- Personnes handicapées psychiques stabilisées, sans critère d'âge, au faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale et suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif.

Durée de séjour :

- Accueil sans limitation de durée.

Participation / loyer :

- Redevance avec possibilité de mobiliser une aide au logement

Orientation :

- SIAO, via FDL



LOGEMENT
AUTONOME AVEC
MESURE
D'ACCOMPAGNEMENT

CCH, statut : locataire

Logement autonome avec mesure PAL

Missions :

- VERS → Aider les personnes en situation de fragilité dans la recherche d'un logement adapté à leur situation. Faciliter l'installation et favoriser le maintien dans la durée dans le logement et son environnement.
- DANS → Prévenir et gérer les incidents de parcours et l'apparition de difficultés ultérieures (incidents de paiements de loyers et/ou de charges liées au logement, troubles de voisinage, relations bailleurs...)

Publics :

- Ménages en capacité d'accéder à du logement, mais nécessitant un accompagnement social lié au logement de courte durée (ouvertures de compteurs, installation et appropriation du logement, mise en place de mensualités et/ou d'échéanciers en cas de dettes, intégration dans l'environnement...).

Durée :

- Accompagnement par période de 3 mois renouvelable 1 fois

Participation/Loyer :

- Loyer avec possibilité de mobiliser une aide au logement

Orientation :

- CCAPEX, CDS, SIAO, commissions "cas bloqués", commission de médiation DALO, structures d'hébergement, partenaires sociaux

Mais pas que!

Retrouvez la liste complète
de tous les établissements
de l'action sociale existants
en France [ici](https://annuaire.action-sociale.org/etablissements.php) :

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements.php>

